

02.03.2015 – 18:26 Uhr

santésuisse salue le « non » du Conseil des Etats au projet de séparation stricte entre assurance de base et assurances complémentaires / Pour le libre choix et contre une augmentation des primes

Solothurn (ots) -

Le refus clair opposé par le Conseil des Etats au projet de séparation stricte entre assurance de base et assurances complémentaires sert les intérêts des assurés. La Chambre haute évite ainsi la perte d'effets de synergie se chiffrant à 400 millions de francs par an. Cette décision préserve également la liberté de choisir des services fournis par un seul et même prestataire.

L'an dernier, santésuisse a chargé le Boston Consulting Group (BCG) de calculer les surcoûts administratifs induits par les pertes de synergie en cas de séparation entre l'assurance de base et les assurances complémentaires. Selon BCG, ces surcoûts atteindraient 400 millions de francs par an. Ces augmentations de coûts seraient imputables aux processus administratifs qui devraient être dédoublés dans la plupart des cas. Par exemple, pour chaque personne assurée, deux polices, deux cartes d'assuré et deux factures de primes devraient être envoyées. Au niveau administratif, le personnel, l'informatique, l'infrastructure et les locaux devraient être séparés, respectivement dédoublés.

A ce jour, une large majorité (80%) d'assurés au bénéfice d'assurances complémentaires a choisi de regrouper ses différentes polices auprès d'une seule société. Ces personnes profitent ainsi d'une qualité de service élevée, fournie par un seul et même prestataire. Ceux qui souhaitent pas peuvent conclure leur assurance de base auprès d'une autre société, en vertu du principe du libre-passage, sans pour autant perdre le bénéfice de leurs complémentaires.

Lien vers le communiqué de presse du 23 juin 2014 relatif à cette étude: <http://ots.de/YjZQAQ>

Contact:

Christophe Kaempf, porte-parole: tél. 079 874 85 47,
christophe.kaempf@santesuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003323/100769198> abgerufen werden.